

Nouvelle convention collective de travail des shops de stations-service :

Des salaires plus élevés et plus de week-ends libres

La convention collective de travail (CCT) des shops de stations-service a été pour la première fois renégociée par les partenaires sociaux. Après des années de négociations et une longue procédure de déclaration de force obligatoire, la CCT entre en vigueur le 1er novembre 2023. La nouvelle CCT apporte des améliorations concernant notamment les salaires minimums, y compris les nouveaux salaires minimums contraignants au Tessin, la planification du travail, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée et la sécurité au travail.

Les partenaires sociaux, l'Association des exploitants de shops de stations-service suisses (AESS) et les syndicats Unia et Syna ainsi que la Société suisse des employés de commerce ont entamé les négociations pour le renouvellement de la CCT des shops de stations-service en 2020. Elles ont été suspendues pendant la pandémie de Covid-19. Après de nombreuses séances de négociations en 2020-2021, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur une nouvelle CCT avec des améliorations.

Salaires minimums plus élevés

Les salaires minimums sont augmentés de 130 francs jusqu'en 2024 (+ 3,14% à 3,47%, selon l'ancienneté et la qualification). De plus, une nouvelle catégorie salariale est introduite, qui prend en compte les années de service pour le personnel non qualifié. Dans le canton du Tessin, des salaires minimums contraignants sont enfin introduits dans la branche des shops de stations-service. C'est une avancée importante qui marque la fin de l'exception tessinoise et garantit que toutes les dispositions de la CCT s'appliquent désormais dans toute la Suisse.

Plus de week-ends libres et de possibilités de planification

Pour les partenaires sociaux, il était important d'améliorer la conciliation entre vie privée et professionnelle dans une branche où les heures d'ouverture sont très larges. Les employé-e-s ont désormais droit à deux jours de congé consécutifs deux fois par mois et à dix week-ends libres par an. Le congé de maternité a été légèrement amélioré (16 semaines à compter de la 3e année de service (au lieu de la 4e)). Et il est désormais prévu jusqu'à quatre jours de formation continue payés.

Autres améliorations

Les diplômes sont mieux reconnus : c'est important, car tous les diplômes AFP et CFC, et pas seulement un diplôme dans la vente, sont revalorisés avec des salaires nettement plus élevés. La CCT prévoit aussi de meilleures règles pour les pauses, la vidéosurveillance, les différences de caisse, l'enregistrement du temps de travail et la sécurité le soir et la nuit. La flexibilité de l'aménagement du temps de travail a aussi été améliorée : les employeurs et les employé-e-s ont désormais six mois pour compenser les heures supplémentaires, et non plus quatre mois comme jusqu'à présent.

Oppositions rejetées au Tessin

Les partenaires sociaux se réjouissent que le Conseil fédéral ait rejeté, après une très longue procédure, tous les arguments des nombreuses oppositions des employeurs tessinois qui refusaient un salaire minimum pour les salarié-e-s dans leur canton. Ils regrettent cependant que ce blocage ait retardé de presque deux ans l'entrée en vigueur de la CCT et de ses améliorations.

Les partenaires sociaux continueront à œuvrer ensemble pour améliorer l'attractivité de la branche pour les employé-e-s et les employeurs.

Les nouveaux salaires minimums (tous les salaires sont payés 13 fois par an) :

	2023	2024
Zone 1		
Sans apprentissage	CHF 3790.-	CHF 3830.-
Dès la 3e année de service	CHF 3810.-	CHF 3850.-
2 ans d'apprentissage	CHF 4090.-	CHF 4130.-
3 et 4 ans d'apprentissage	CHF 4190.-	CHF 4230.-
Zone 2 (VS, JU, GR, SH, TG)		
Sans apprentissage	CHF 3690.-	CHF 3730.-
Dès la 3e année de service	CHF 3710.-	CHF 3750.-
2 ans d'apprentissage	CHF 3990.-	CHF 4030.-
3 et 4 ans d'apprentissage	CHF 4090.-	CHF 4130.-
TI		
Sans apprentissage	CHF 3540.-	CHF 3630.-
Dès la 3e année de service	CHF 3560.-	CHF 3650.-
2 ans d'apprentissage	CHF 3800.-	CHF 3900.-
3 et 4 ans d'apprentissage	CHF 3900.-	CHF 4000.-

Contacts :

Unia

Anne Rubin, membre de la direction du secteur tertiaire, 076 344 75 81

Igor Zoric, membre de la direction du secteur tertiaire, 079 397 20 58

Société suisse des employés de commerce

Hannes Elmer, spécialiste en matière de partenariat social, hannes.elmer@kfmv.ch, 0 44 283 45 63

Pour plus de renseignements : kommunikation@kfmv.ch, T +41 44 283 45 33

AESS

Ueli Bamert, vice-président, bamert@tankstellenshops.ch, 044 218 50 22